



RCS : EVREUX
Code greffe : 2702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVREUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1968 B 00035
Numéro SIREN : 775 574 213
Nom ou dénomination : AAF France

Ce dépôt a été enregistré le 09/03/2017 sous le numéro de dépôt 740

AAF France

Société par Actions Simplifiée

Rue William Dian
27620 Gasny

**Rapport du Commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 mars 2016

AAF France

Société par Actions Simplifiée

Rue William Dian
27620 Gasny

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2016

A l'Associé unique,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société AAF France, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés à l'Associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Neuilly-sur-Seine, le 30 septembre 2016

Le Commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Philippe BATTISTI

Désignation : AAF France SAS
 Adresse : Rue William Dian 27620 GASNY
 N°SIRET : 77557421300010

Durée N : 12
 Durée N-1 : 12

Rubriques		Montant brut	Amort. Prov.	31/03/2016	31/03/2015
Capital souscrit non appelé	I	AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement		AB	AC		
Frais de développement		CX	CQ		
Concessions, brevets, droits similaires		AF	AG		
Fonds commercial (1)		AH	AI		
Autres immobilisations incorporelles		AJ	AK	89 607	117 176
Avances, acomptes immob. incorporelles		AL	AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains		AN	AO	71 801	71 801
Constructions		AP	AQ	3 153 021	3 248 684
Installations techniq., matériel, outillage		AR	AS	810 985	862 993
Autres immobilisations corporelles		AT	AU	318 352	353 117
Immobilisations en cours		AV	AW	41 350	78 958
Avances et acomptes		AX	AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations par mise en équivalence		CS	CT		
Autres participations		CU	CV		
Créances rattachées à participations		BB	BC		
Autres titres immobilisés		BD	BE		
Prêts		BF	BG	9 572 016	6 023 720
Autres immobilisations financières		BH	BI	173 886	174 235
TOTAL II		BJ	BK	14 231 022	10 930 687
STOCKS ET EN-COURS					
Matières premières, approvisionnement		BL	BM	338 977	125 686
En-cours de production de biens		BN	BO	688 587	62 060
En-cours de production de services		BP	BQ		
Produits intermédiaires et finis		BR	BS	359 771	587 549
Marchandises		BT	BU	2 746 908	2 052 453
Avances, acomptes versés/commandes		BV	BW	445 142	915 559
CREANCES					
Créances clients & cptes rattachés (3)		BX	BY	21 809 022	21 986 863
Autres créances (3)		BZ	CA	445 465	867 057
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	CC		
DIVERS					
Valeurs mobilières de placement		CD	CE	1 219	1 219
(dt actions propres)					
Disponibilités		CF	CG	1 954 473	1 341 375
COMPTES DE REGULARISATION					
Charges constatées d'avance (3)		CH	CI	72 085	98 688
TOTAL III		CJ	CK	28 861 654	28 038 514
Frais émission d'emprunts à étaler	IV	CW			
Primes rembours des obligations	V	CM			
Ecart de conversion actif	VI	CN			
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1A	43 092 676	38 969 202
Renvois: (1) droit bail N-1		(2) Part -1 an immo. fin N-1	CP	(3) Part à + 1 an [CR] N-1	
Clause réserv. propr. Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

Désignation : AAF France SAS

Rubriques		31/03/2016	31/03/2015
CAPITAUX PROPRES			
Capital social ou individuel (1) (dont versé :)	DA	6 954 495	6 954 495
Primes d'émission, de fusion, d'apport	DB	2 381 220	2 381 220
Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence : EK)	DC		
Réserve légale (3)	DD	695 450	641 259
Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
Réserves réglementées (3) (dont rés. prov. cours	DF		
Autres réserves (dont achat d'œuvres orig. B1 EJ)	DG	1 882 023	1 882 023
Report à nouveau	DH	9 442 668	7 481 398
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	2 061 306	2 015 460
Subventions d'investissements	DJ		
Provisions réglementées	DK		
TOTAL I	DL	23 417 164	21 355 857
AUTRES FONDS PROPRES			
Produits des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées	DN		
TOTAL II	DO		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques	DP	342 505	378 624
Provisions pour charges	DQ		
TOTAL III	DR	342 505	378 624
DETTES (4)			
Emprunts obligataires convertibles	DS		
Autres emprunts obligataires	DT		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	8 095	8 095
Emprunts, dettes fin. divers (dont emp. participatifs EI)	DV	0	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	821 423	756 033
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	15 442 146	13 020 685
Dettes fiscales et sociales	DY	2 964 216	2 681 212
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA	97 126	768 694
COMPTES DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL IV	EC	19 333 007	17 234 720
Ecart de conversion passif	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	43 092 676	38 969 202
Renvois			
(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
(2) Dont	1D		
- Ecart de réévaluation libre	1E		
- Réserve de réévaluation (1976)	EF		
(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme	EG	18 511 584	16 478 687
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'1 an	EH		
(5) Dont concours bancaires, soldes créditeurs de banque, CCP (balo)			
Dettes à plus d'un an (balo)			
Dettes à moins d'un an (balo)			

Désignation : AAF France SAS

Rubriques	France		Exportation		31/03/2016		31/03/2015
Ventes de marchandises	FA		FB		FC		
Production - biens	FD	17 627 525	FE	29 263 871	FF	46 891 397	41 525 918
vente - services	FG		FH		FI		
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	FJ	17 627 525	FK	29 263 871	FL	46 891 397	41 525 918
Production stockée					FM	(1 701 897)	610 870
Production immobilisée					FN		
Subventions d'exploitation					FO		
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)					FP	838 253	895 582
Autres produits (1) (11)					FQ	136 086	120 746
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2)	I				FR	46 163 839	43 153 116
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS		
Variation de stock (marchandises)					FT	(611 552)	1 077 587
Achats matières premières, autres approvisionnements (et droits de douane)					FU	22 956 315	21 692 818
Variations de stock (matières premières et approvisionnements)					FV	(23 962)	(35 606)
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)					FW	5 986 575	5 955 303
Impôts, taxes et versements assimilés					FX	1 219 653	489 779
Salaires et traitements					FY	8 249 760	6 549 980
Charges sociales (10)					FZ	3 402 050	3 378 179
DOTATIONS D'EXPLOITATION							
Sur immobilisations : - dotations aux amortissements					GA	433 202	431 665
- dotations aux provisions					GB		
Sur actif circulant : dotations aux provisions					GC	855 903	841 378
Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
Autres charges (12)					GE	137 299	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4)	II				GF	42 605 245	40 381 086
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	3 558 594	2 772 030
OPERATIONS EN COMMUN							
Bénéfice attribué ou perte transférée	III				GH		
Perte supportée ou bénéfice transféré	IV				GI		
PRODUITS FINANCIERS							
Produits financiers de participations (5)					GJ		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	147 832	142 855
Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 103	21
Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		8 192
Différences positives de change					GN	69 001	173 340
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	V				GP	217 936	324 409
Dotations financières aux amortissements et provisions					GQ		
Intérêts et charges assimilées (6)					GR	249 696	278 491
Différences négatives de change					GS	59 889	70 280
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	VI				GU	309 586	348 772
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(91 649)	(24 362)
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	3 466 944	2 747 667

Sommaire de l'Annexe

Page	N° Note
2	
3	
4	
5	
6	
7	1
8	2
9	3
10	4
11	5
12	6
Autres créances	7
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8
13	9
Composition du capital social - Etat des réserves	10
Bénéfice fiscal de l'exercice - Crédits d' Impôts	11
Dirigeants sociaux	12
14	13
Information financière par secteur d'activité et zone géographique	14
15	15
Produits financiers	16
Produits et charges exceptionnels	17
16	18
Échéances des immobilisations financières	19
17	20
Impôts sur les sociétés	21
18	22
Charges et produits constatés d'avance	23
19	24
Charges à répartir sur plusieurs exercices	25
Evènements postérieurs à la clôture	26
Identité de la Société mère	27
Entreprises liées	28

ANNEXE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 mars 2016, dont le total est de 43 092 676 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, qui dégage un bénéfice comptable de 2 061 306 euros.

L'exercice couvre une période de 12 mois, soit du 01/04/2015 au 31/03/2016.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2016 sont établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du Plan Comptable Général tels que dans le règlement ANC 2014-03 et des pratiques comptables généralement admises en France.

Les pages ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

(a) - IMMOBILISATIONS

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations

La société applique les règlements CRC 2002-10 et 2004-06 portant sur la définition, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue qui se situe généralement dans les fourchettes suivantes:

• Constructions / bâtiments	20 à 40 ans
• Agencements et aménagements de constructions	5 à 10 ans
• Installations techniques	5 à 10 ans
• Matériel et outillages industriels	5 à 6 ans 2/3
• Matériel de transport	2 à 5 ans
• Matériel de bureau	10 ans
• Matériel informatique	4 ans
• Logiciels informatiques	1 à 4 ans

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation autorisée par le fournisseur.

• Droits de licences	1 à 3 ans
----------------------	-----------

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES (suite)

(b) - PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

(c) - STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût éventuel de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

La provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours de jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur est supérieure à l'autre terme énoncé.

Une provision statistique est également constatée pour les stocks à rotation lente.

(d) – CONTRATS A LONG TERME

Les contrats à long terme, définis comme étant ceux dont l'exécution se déroule sur au moins deux exercices, sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement. La production vendue et la marge sont constatées au fur et à mesure de l'exécution des contrats. Aucune marge bénéficiaire n'est retenue tant qu'elle n'a pas été évaluée avec une fiabilité suffisante. Les pertes probables à terminaison sont constatées pour leur totalité dès qu'elles sont prévisibles par la constitution d'une provision pour risques. Le chiffre d'affaires reconnu à l'avancement est constaté en créances clients.

Les acomptes correspondant figurent au passif en « Avances et acomptes reçus sur commandes en cours ».

Par souci de simplification les contrats à long terme dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 300 000 €, sont comptabilisés à l'achèvement.

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES (suite)

(e) - CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Le transfert de propriété est subordonné au paiement intégral du prix à l'échéance par l'acheteur.

(f) - OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en Euros à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ».

Une provision pour risques de change est constituée pour couvrir les pertes latentes.

(g) – LITIGES ET CONTENTIEUX

La société est partie prenante dans plusieurs affaires contentieuses significatives qui représentent pour elle des risques de perte financière. Elle a procédé, dans le cadre de l'arrêté des comptes annuels au 31 mars 2016, à une revue détaillée du statut et des caractéristiques de chacune d'entre elles afin de déterminer, avec l'aide de ses conseils, les risques qui lui paraissent devoir être provisionnés compte tenu des informations et analyses disponible à ce jour.

(h) – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

La société applique le règlement sur les passifs (résultant de l'avis CNC 00-01 émis par le Conseil National de la Comptabilité le 20 avril 2000, adopté le 7 décembre 2000 par le règlement 2000-06 du Comité de la Réglementation Comptable) entré en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2002.

Dans ce cadre, des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit de tiers, sans contrepartie pour la société.

La provision pour garanties données aux clients (compte tenu d'un délai d'intervention moyen de 12 mois) est constituée de la façon suivante : Les coûts d'intervention des deux années civiles 2014 et 2015 sont comparés au chiffre d'affaires des trois années civiles 2013, 2014 et 2015. Le pourcentage ainsi déterminé est appliqué au chiffre d'affaires réalisé au cours du dernier exercice. Ce calcul est effectué par secteur d'activité.

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES (suite)

(i) DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

Depuis le 1er janvier 2015, le Compte personnel de formation (CPF) remplace le Droit individuel à la formation (DIF), les soldes du DIF ont été repris sur les comptes individuels des salariés.

(j) HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 102 000 euros HT.

(k) CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION

Néant

(l) CHANGEMENT DE METHODE DE PRESENTATION

Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

IMMOBILISATIONS

- 5 -	IMMOBILISATIONS	2054
-------	------------------------	-------------

Désignation : AAF France SAS

Clôture au : 31/03/2016

CADRE A - IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
				par réévaluation au cours de l'exercice	acquisitions, créations, apports, virements
Frais établissement et de développpt	TOTAL I	CZ		D8	D9
Autres postes immob., incorporelles	TOTAL II	KD	243 947	KE	KF
Terrains		KG	71 801	KH	KI
	Dont composants				
- sur sol propre	L9	KJ	4 482 520	KK	KL
Constructions - sur sol d'autrui	M1	KM		KN	KO
- install. générales	M2	KP	1 034 988	KQ	KR
Install. techn., mat., outillage indust.	M3	KS	3 045 125	KT	KU
- installations générales, agencmts, aménag.		KV	427 181	KW	KX
Autres immob. - matériel de transport		KY	20 544	KZ	LA
corporelles - matériel de bureau et informatique, mobilier		LB	200 212	LC	LD
- emballages récupérables et divers		LE		LF	LG
Immobilisations corporelles en cours		LH	78 958	LI	LJ
Avances et acomptes		LK		LL	LM
	TOTAL III	LN	9 361 332	LO	LP
Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T
Autres participations		8U		8V	8W
Autres titres immobilisés		1P		1R	1S
Prêts et autres immobilisations financières		1T	6 197 956	1U	1V
	TOTAL IV	LQ	6 197 956	LR	LS
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	OG	15 803 236	OH	OJ

CADRE B - IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale
		par virement de poste à poste	par cession, mise HS, mise en équivalence			Valeur d'origine Immob. fin d'exercice
Frais établissement et développpt	Tot. I	IN		D0		D7
Autres postes immo. incorporelles	Tot. II	IO	201 994	LW	125 351	1X
Terrains		IP		LY	71 801	LZ
- sur sol propre		IQ		MB	4 560 933	MC
Constructions - sur sol d'autrui		IR		ME		MF
- install. génér., agenc.		IS		MH	1 038 675	MI
Install. techn., matériel, outillage indust.		IT	218 701	MJ	3 055 615	ML
- install. génér., agenc.		IU		MN	427 181	MO
Autres immob. - matériel de transport		IV		MQ	20 544	MR
corporelles - mat. bureau, inf., mob.		IW		MT	214 054	MU
- emballages récupér.		IX		MW		MX
Immobilis. corporelles en cours		MY	37 608	NA	41 350	NB
Avances et acomptes		NC		NE		NF
	TOTAL III	IY	37 608	NG	9 450 156	NI
Participations par mise en équivalence		IZ		M7		OW
Autres participations		ID		OY		OZ
Autres titres immobilisés		II		2B		2D
Prêts et autres immobilis. financières		IZ	10 931 533	2E	9 745 903	2G
	TOTAL IV	IS	10 931 533	NK	9 745 903	2H
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	IM	37 608	OK	19 321 411	OM

AMORTISSEMENTS

- 6 -	AMORTISSEMENTS	2055
-------	-----------------------	------

Désignation : AAF France SAS

Clôture au : 31/03/2016

CADRE A	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
Immobilisations amortissables	Amortissements début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Amortissements fin exercice
Frais établist. développement				
Autres immob. incorporelles	126 771	50 832	141 860	35 743
Terrains				
- sol propre	2 034 076	149 674		2 183 750
Constructions				
- sol autrui				
- inst. général	234 748	48 086		282 837
Inst. techn., mat., outillage	2 182 132	136 000	73 502	2 244 630
- inst. agencés	124 874	37 482		162 357
Aut. immob. corporelles				
- mat. transport	20 544			20 544
- mat. bureau	149 401	11 124		160 525
- embal. réc. div				
TOTAL (I)	4 745 777	382 370	73 502	5 054 645
TOTAL (I à III)	4 872 548	433 202	215 362	5 090 388

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Immobilisations amortissables	Différentiel de durée et autres	Dotations		Différentiel de durée et autres	Reprises		Mouvement net amortissements fin exercice
		Mode dégressif	Amortissem. fiscal exceptionnel		Mode dégressif	Amortissem. fiscal exceptionnel	
Frais établist. I							
Aut. immob. inc. II							
Terrains							
Constructions							
- sol propre							
- sol autrui							
- inst. général							
Inst. techn., mat.							
Aut. immob. corp.							
- inst. agencés							
- mat. transport							
- mat. bureau							
- embal. récup.							
TOTAL III							
Acquis. de titres							
TOTAL IV							
TOTAL (I à IV)							
	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
TOTAL non ventilé		NW = (NP + NQ + NR)		NY = (NS + NT + NU)			NZ = (NW - NY)

CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES				
Charges réparties	Montant net début exercice	Augmentations	Dotations	Montant net fin exercice
Frais d'émiss. emprunt à étaler				
Primes de remb. obligations				

- 5 bis - ECARTS DE REEVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES 2054 bis

Designation : AAF France SAS

Clôture au : 31/03/2016

CADRE A	Détermination montant écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation marge supplément. amortissements Au cours de l'exercice		Montant cumulé fin d'exercice (4)	Montant de la prov.spéciale fin d'exercice [[col. 1 - 2] - col. 5 (5)]
	Augmentation montant brut immobilisat. 1	Augmentation montant des amortissements 2	Montant des suppléments amortisés (2) 3	Fraction réval. éléments cédés (3) 4		
Concessions, brevets						
Fonds commercial						
Terrains						
Constructions						
Instal., mat., outill. ind.						
Aut. immo. corporelles						
Immob. en cours						
Participations						
Aut. titres immobilisés						
TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4.

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (n°2051) à la ligne "Provisions réglementées"

CADRE B**DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice

2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice

3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice

Ce cadre est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31.12 sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amort. suite à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux col. 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux col. 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

- 7 -

PROVISIONS

2056

Designation : AAF France SAS

Clôture au : 31/03/2016

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations	DIMINUTIONS Reprises	Montant à la fin de l'exercice
Prov. gisements miniers, pétroliers	3T		TA	TB	TC
Prov. pour investissement	3U		TD	TE	TF
Prov. pour hausse des prix	3V		TG	TH	TI
Amortissements dérogatoires	3X		TM	TN	TO
Dont majoration except. 30%	D3		D4	D5	D6
Prov. pour prêts d'installation	U		IK	IL	IM
Autres provisions réglementées	3Y		TP	TQ	TR
TOTAL I	3Z		TS	TT	TU
Prov. pour litiges	4A	20 000	4B	4C	4D
Prov. pour garanties clients	4E	358 624	4F	4G	4H
Prov. pertes marchés à terme	4J		4K	4L	4M
Prov. pour amendes et pénalités	4N		4P	4R	4S
Prov. pour pertes de change	4T		4U	4V	4W
Prov. pensions, obligations siml.	4X		4Y	4Z	5A
Prov. pour impôts	5B		5C	5D	5E
Prov. pour renouvellement immo.	5F		5H	5J	5K
Prov. pour gros entretien et rev.	EO		EP	EQ	ER
Prov. charges s/conges à payer	5R		5S	5T	5U
Autres prov. risques et charges	5V		5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	378 624	TV	TW	TX
Prov. immobilisat. incorporelles	6A		6B	6C	6D
Prov. immobilisat. corporelles	6E		6F	6G	6H
Prov. titres mis en équivalence	02		03	04	05
Prov. titres de participation	9U		9V	9W	9X
Prov. autres immo. financières	06		07	08	09
Prov. stocks et en cours	6N	784 274	6P	6R	6S
Prov. comptes clients	6T	411 076	6U	6V	6W
Autres prov. pour dépréciation	6X		6Y	6Z	7A
TOTAL III	7B	1 195 353	TY	TZ	UA
TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	1 573 577	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises					
- d'exploitation			UE	UF	
- financières			UG	UH	
- exceptionnelles			UJ	UK	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice					10

- 8 -

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

2057

Désignation : AAF France SAS

Clôture au : 31/03/2016

CADRE A	ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
	Créances rattachées à des participations	UL	UM	UN
	Prêts (1) (2)	UP 9 572 016	UR 9 572 016	US
	Autres immobilisations financières	UT 173 886	UV 173 886	UW
	Clients douteux ou litigieux	VA 466 130	466 130	
	Autres créances clients	UX 21 838 435	21 838 435	
	Créance représent. titres prêtés	UO		
	Personnel et comptes rattachés	UY 22 551	22 551	
	Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	UZ		
	- impôt sur les bénéfices	VM 234 561	234 561	
	Etat et autres - taxe sur la valeur ajoutée	VB 187 799	187 799	
	collectivités - autres impôts, taxes, versements assimilés	VN		
	- divers - diverses sociaux	VP		
	Groupe et associés (2)	VC		
	Débiteurs divers (dont pension titres)	VR 553	553	
	Charges constatées d'avance	VS 72 085	72 085	
	TOTAUX	VT 32 568 020	VU 32 568 020	VV
	(1) Montant : - prêts accordés en cours d'exercice	VD 14 479 481		
	- remboursements obtenus en cours d'exercice	VE 10 931 185		
	(2) Prêts et avances consentis aux associés	VF		

CADRE B	ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
	Emprunts obligataires convert.(1)	7Y			
	Autres emprunts obligataires (1)	7Z			
	Empr., dettes - à 1 an maximum	VG 8 095	8 095		
	établi crédit - à plus de 1 an	VH			
	Empr., dettes financ. divers (1) (2)	8A			
	Fournisseurs, comptes rattachés	8B 15 442 146	15 442 146		
	Personnel et comptes rattachés	8C 1 372 479	1 372 479		
	Sécurité sociale, aut.org sociaux	8D 977 561	977 561		
	- impôt bénéfices	8E			
	Etat et autres - T.V.A.	WW 135 921	135 921		
	collectivités - oblig.cautionnées	VX			
	- autres impôts	VQ 478 254	478 254		
	Dettes immob. cptes rattachés	8J			
	Groupe et associés (2)	VI			
	Autres dettes (pension titres)	8K 97 126	97 126		
	Dettes représent. titres emprunt.	ZZ			
	Produits constatés d'avance	EL			
	TOTAUX	VY 18 511 584	VZ 18 511 584		
	(1) Emprunts souscrits ds exerc.	WJ			
	Emprunts rembours. ds exerc.	WK			
	(2) Emprunts, dettes associés	WL			

	31/03/2016	31/03/2015
Clients	21 048 044	21 340 673
Clients interco	679 612	377 223
Effets à recevoir	110 780	48 596
Effets en cours d'encaissement	0	33 622
Clients douteux	466 130	597 828
Clients fact à établir		
Sous total	22 304 566	22 397 942
Prov. dépréciation clients	-495 544	-411 078
Total	21 809 022	21 986 864

Note n°7

Autres Créances

	31/03/2016	31/03/2015
Comité d'entreprise	0	0
Avances au personnel	600	1 300
Comptes personnel	21 951	32 397
Acomptes Impôt Société	234 561	410 563
TVA Déductible	15 683	19 671
Crédit de TVA à reporter	0	0
TVA Remboursement demandé	0	0
TVA fact à recevoir	172 117	242 741
CFE CVAE	0	139 018
Débiteurs divers	553	21 368
Total	445 466	867 057

Note n°8

Emprunts et Dettes auprès d'établissements de Crédit

	31/03/2016	31/03/2015
Découverts Bancaires		
Intérêts courus	8 095	8 095
Total	8 095	8 095

**Note
n°9**

Dettes Fournisseurs et Comptes Rattachés

	31/03/2016	31/03/2015
Fournisseurs	-2 032 822	-1 588 660
Fournisseurs interco	-1 244 785	-2 182 987
Effets à payer	-433 156	-783 187
Fournisseurs factures non parvenues	-11 731 394	-8 465 851
Total	-15 442 146	-13 020 685

**Note
n°10**

Composition du Capital Social

	Nombre	Valeur nominale
Actions composant le capital social au début de l'exercice	456 185	15,2449
Actions émises pendant l'exercice	0	
Réduction du nombre d'actions pendant l'exercice	0	
Actions composant le capital social à la fin de l'exercice	456 185	15,2449

Etat des réserves

	Au 31/03/2016	Au 31/03/2015
Réserve légale	695 450	641 259
Autres réserves	1 882 024	1 882 024

Note n°11

Au cours de l'exercice, la société a réalisé un bénéfice fiscal de 3 218 366 euros
Le produit du CICE correspondant à l'exercice pour un montant de 306 116 € a été porté
au crédit du compte 695102 Crédit impôt compétitivité emploi. Ce produit du CICE
comptabilisé à la date de la clôture vient en diminution de l'impôt sur les sociétés.

Dirigeants sociaux

Note n°12

La rémunération des organes d'administration et de la direction n'est pas renseignée car elle
conduirait à indiquer une rétribution individuelle.

Note n°13

Capitaux Propres, mouvements de l'exercice

	Situation au 31/03/2015	Affectation des résultats	Augment. de Capital	Subvention à Résultat	Résultat de l'exercice	Situation au 31/03/2016
Capital	6 954 496					6 954 496
Prime d'émission	2 381 220					2 381 220
Réserve légale	641 259	54 191				695 450
Autres réserves	1 882 023					1 882 023
Report à Nouveau	7 481 398	1 961 269				9 442 667
Résultat de l'exercice	2 015 460	-2 015 460			2 061 307	2 061 307
Subvention d'exploitation	0					
Total	21 355 856	0	0	0	2 061 307	23 417 163

Note n°14

Information financière par secteur d'activité et zone géographique

Ventilation du C.A. par secteur d'activité : (en euros)

	Au 31/03/2016	%	Au 31/03/2015	%
Filtrage de l'air	39 250 649	83,70%	36 699 657	88,38%
Dépoussiérage de l'air(P2,P4 ,P6,R2)	7 640 747	16,30%	4 826 261	11,62%
Total	46 891 396	100,00%	41 525 918	100,00%

Ventilation du C.A. par zone géographique : (en euros)

	Au 31/03/2016	%	Au 31/03/2015	%
France	17 627 525	37,59%	18 144 424	43,69%
Exportations	29 263 871	62,41%	23 381 495	56,31%
Total	46 891 396	100,00%	41 525 918	100,00%

Note n°15

Charges financières

	31/03/2016	31/03/2015
Dot. Provision perte de change	0	0
Intérêts des comptes créditeurs	0	-10
Escomptes accordés	-148 095	-179 992
Intérêts bancaires divers	-101 601	-98 489
Pertes de change	-59 890	-70 281
Total	-309 586	-348 772

Note n°16

Produits financiers

	31/03/2016	31/03/2015
Intérêts sur avances groupe	147 832	142 856
Autres produits financiers	1 103	21
Reprise provision de change	0	0
Gains de change	69 001	181 532
Total	217 937	324 409

Note n°17

Produits et charges Exceptionnels

	31/03/2016	31/03/2015
Produits sur créances amorties	0	0
Cession d'immobilisations	0	0
Pénalités sur marchés	71 606	9 987
Provision litiges sociaux	0	0
Provision sur créances	0	0
Total	71 606	9 987

**Note
n°18**

Engagements et Passifs éventuels

Les engagements hors bilan au 31 mars 2015 s'analysent comme suit :

Engagements de crédit bail en cours en fin d'exercice	Néant
Effets portés à l'escompte et non échus	Néant
Effets remis à l'encaissement non échus	0
Garanties données, avals et cautions	3 931 424
Engagements en matière de pensions, indemnités de départ en retraite	671 334

Hypothèses retenues :

Age de départ volontaire en retraite : 60 ans

Taux d'actualisation net d'inflation : 1.5%

Taux d'augmentation des salaires : 2 %

Taux de mortalité : Table de mortalité TD 88-90

Table de turn-over : Crocker T-3 less GAM-195

Calcul des engagements effectué selon la Convention Collective de la Métallurgie

**Note
n°19**

Échéances des immobilisations financières

	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an, -5 ans	plus de 5 ans
Prêts	9 572 016	9 572 016		
Dépôts et cautionnements	173 887	2 870		171 017
Total	9 745 903	9 574 886	0	171 017

Note n°20

Allègement de la dette future d'impôts

Provision pour congés payés	682 476
Provision pour dépréciation de stocks	733 575
Provision pour perte de change	0
Provision TVTS	7 084
Provision Organic	56 000
Provision participation des salariés 2015	268 366
Total	1 747 502

Allègement de la dette future d'impôts	582 495
--	---------

Note n°21

Impôt sur les sociétés

	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat après impôt
Exploitation et financier	3 466 944	-1 194 135	2 272 809
Exceptionnel	-71 605	24 663	-46 942
Participation	-251 020	86 460	-164 560
Résultat net	3 144 319	-1 083 012	2 061 307

Note n°22

Effectif à la clôture de l'exercice

	Personnel salarié		Personnel mis à disposition	
	31/03/2016	31/03/2015	31/03/2016	31/03/2015
Cadres	86	81		
Agents de maîtrise et techniciens	42	47		
Employés	3	3		
Ouvriers	57	57		
Apprentis	3	2		
Total	191	190	0	0

Note n°23

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance autre	26 933
Assurances	4 895
Locations mobilières et immobilières	6 317
Contrats d'entretien	32 845
Honoraires recouvrement de créances	1 095
Total	72 085

Produits constatés d'avance : Néant

Note n°24

Provisions pour dépréciation des Stocks

Matières premières	0
Produits Intermédiaires	-471 591
Produits finis	0
Marchandises	-261 984

Total	-733 575
--------------	-----------------

Note n°25

Charges à répartir sur plusieurs exercices

Néant

Note n°26

Evènements postérieurs à la clôture

Néant

Note n°27

Identité de la Société mère consolidant les comptes

AAF McQuay Netherlands BV
Phileas Foggstratt 5
7821 AJ EMMEN
NETHERLANDS

Note n°28

Entreprises liées

Participations	0
Créances clients et comptes rattachés	679 612
Prêts	9 572 017
Emprunts et dettes financières diverses	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-1 244 785
Produits financiers	147 832
Charges financières	0

La société n'a pas identifié d'autres transactions avec des parties liées non conclues à des conditions normales de marché ou ayant un impact matériel sur les comptes.
A ce titre, aucune information complémentaire visée par l'article R.123-198.114 du Code de Commerce n'est nécessaire.

AAF FRANCE
Société par actions simplifiée au capital de 6.954.495,29 euros
Siège social : Rue William Dian
27620 Gasny
775 574 213 RCS Evreux

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mil seize,
Et le 30 septembre 2016,

La société AAF-McQUAY NETHERLANDS B.V., société de droit néerlandais au capital autorisé de 4.537.802,16 euros, dont le siège social est situé Phileas Foggstraat 5 – 7821 AJ Emmen – Pays-Bas, immatriculée sous le numéro 33206931, représentée par Monsieur Philip Leeming WHITAKER,

Associé Unique de la société AAF FRANCE (ci-après la « **Société** »), société par actions simplifiée au capital de 6.954.495,29 euros, divisé en 456.185 actions sans valeur nominale, entièrement libérées,

I. – A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice d'une durée de douze mois ouvert le 1^{er} avril 2015 et clos le 31 mars 2016, le rapport de gestion, le rapport spécial visé à l'article L.225-184 du Code de commerce sur les opérations d'options de souscription et/ou d'achat d'actions et le texte des résolutions soumises à l'Associé Unique ont été établis par Monsieur Darren ALLSOPP, Président non associé.

II. – A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Rapport de gestion du Président sur l'activité de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2016 ;
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2016 ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2016 ;
- Quitus au Président, au Directeur Général et au Commissaire aux Comptes ;
- Affectation du résultat ;
- Mandats du Président
- Pouvoirs à donner en vue des formalités légales.

La réunion est présidée par Monsieur Darren ALLSOPP.

Le Président de séance constate que la société DELOITTE & ASSOCIES, Commissaire aux Comptes, a été régulièrement avertie de la réunion par lettre recommandée avec accusé de réception.

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la Société pendant l'exercice écoulé d'une durée de douze (12) mois, sur les comptes de cet exercice, ainsi que du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2015 et clos le 31 mars 2016, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2016 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, qui font apparaître un bénéfice d'un montant de 2.061.306 euros.

L'Associé Unique approuve le montant des dépenses non déductibles de l'Impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts qui s'élève à 12.856 euros.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique donne au Président et au Directeur Général quitus de leur gestion pour l'exercice écoulé.

Il donne également décharge au Commissaire aux Comptes de l'accomplissement de sa mission au cours de l'exercice écoulé.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 2.061.306 euros de la manière suivante :

ORIGINE :

– Report à nouveau antérieur:	9.442 668 euros
– Résultat bénéficiaire de l'exercice:	2.061.306 euros
Soit au total :	11 503 974 euros

AFFECTATION DU BENEFICE DE L'EXERCICE :

– A titre de distribution de dividendes:	0 euro
– Au compte report à nouveau:	2.061.306 euros

Après affectation du résultat, le compte « report à nouveau » est porté de 9 442 668 euros à 11 503 974 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Associé Unique prend acte que des dividendes d'un montant de 4.000.000 euros ont été distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2013.

Il prend également acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des exercices clos les 31 mars 2014 et 31 mars 2015.

QUATRIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce, l'Associé Unique prend acte qu'aucune convention n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé entre la Société et le Président non associé ou l'un des dirigeants de la Société.

CINQUIEME DECISION

L'Associé Unique après avoir entendu la lecture du rapport du Président, prend acte que les mandats du Président arriveront à échéance à l'issue des présentes décisions.

Il décide en conséquence :

- de renouveler, pour une durée d'un (1) exercice expirant à l'issue des décisions de l'Associé Unique statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2017, le mandat de Monsieur Darren ALLSOPP, en qualité de Président.

SIXIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

* * *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par le Président de séance et par l'Associé Unique.



Le Président de séance
Monsieur Darren ALLSOPP



AAF-McQUAY NETHERLANDS B.V.
Associé Unique
Représentée par
Monsieur Philip Leeming WHITAKER

